

Un médecin mis en examen dans plus de 70 dossiers

Un chirurgien orthopédiste grenoblois a été mis en examen pour « homicides et blessures involontaires » sur plus de 70 patients au total.

Le docteur V., mis en examen le 10 juin, a été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction d'exercer, a précisé le procureur de la République Eric Vaillant. Le chef d'homicide involontaire concerne deux patients, et celui de blessures involontaires 74 personnes.

« La mise en examen est la preuve qu'il existe des indices graves ou concordants que ce chirurgien a réellement commis les faits », a déclaré l'avocat d'une grande partie des victimes présumées, M^e Édouard Bourgin.

La mise en examen a été décidée par deux juges d'instruction, « signe de l'ampleur des domma-

ges faits », a aussi estimé M^e Bourgin, affirmant la « dangerosité extrême » du médecin.

Suspendu depuis 2019

Cette mise en examen a été accueillie avec « grand soulagement » du côté de l'avocat du docteur V., M^e Bernard Boulloud. « Avec mon client, nous demandions cette mise en examen depuis un an pour avoir accès au dossier et lui permettre de se défendre. Car jusqu'à présent, il ne pouvait pas le faire. Il était en effet tenu par le secret médical », a déclaré M^e Boulloud à RTL.

Le médecin avait d'abord été suspendu en janvier 2019, avec effet au 1^{er} mai 2019 pour trois ans dont 18 mois avec sursis, sur la base d'une soixantaine de dossiers.